

N ° 037/2023

MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	28	27

L'an deux mille vingt trois le **30 MARS A 19H00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de **MARS**

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Philippe VANDEVELDE, Anne PODEVIN, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Patrick GUIMELLI, Catherine WYDOOGHE, Stéphane ELUERE, Marie-Céline HUCK, David MARTINS DO CARMO, Luis ROQUE

PROCURATIONS :

Ghislaine NAVARRO à Philippe VANDEVELDE, Michel DELATTRE à Anne PODEVIN, Carole MORTIER à Céline GARNIER, Philippe BURNER à Philippe LEONELLI, Sylvie CARATTI à Sylvie GAUTHIER, Martine REAU à Marie-Céline HUCK, Claire GIOVANNONI à Olivier CORNA, Esther ELUERE à Stéphane ELUERE, Louis DEMURGER à Luis ROQUE,

ABSENTS : Virginie LENOIR**Secrétaire de séance :** Madame Céline GARNIER**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire
A.R.S / Pref du
Publication du
7 AVR. 2023
7 AVR. 2023

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES VENTES DE CAVEAUX AU CIMETIERE -
EXERCICE 2023**

MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2023 lors du Conseil Municipal du 2 mars 2023, le budget primitif annexe des ventes de caveaux au cimetière pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	53 799,10		70 - Ventes de produits	45 000,00	
	66 - Charges financières	3 537,00		77 - Produits exceptionnels		
	67 - Charges exceptionnelles	7 000,00		002 - Résultat reporté	10 000,78	
	022 - Dépenses imprévues	3 000,78				
	042 - Opérations d'ordre entre sections		45 000,00	042 - Opérations d'ordre entre sections		57 336,10

	TOTAL	67 336,88	45 000,00	TOTAL	55 000,78	57 336,10
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	112 336,88		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	112 336,88	
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	19 915,00		1068 - Excédents fonct. capitalisés		
	020 - Dépenses imprévues			002 - Résultat reporté	32 251,10	
	040 - Opérations d'ordre entre sections		57 336,10	040 - Opérations d'ordre entre sections		45 000,00
	TOTAL	19 915,00	57 336,10	TOTAL	32 251,10	45 000,00
	Reste à réaliser N-1			Reste à réaliser N-1		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 251,10		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 251,10	
TOTAL DU BP 2023	189 587,98		TOTAL DU BP 2023	189 587,98		

OUI le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 présenté au Conseil Municipal du 2 mars 2023 ,
Vu le Budget Primitif 2023 du cimetière ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2023 de la vente de caveaux au cimetière qui s'équilibre comme ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Maire
Philippe LEONELLI**



**Le secrétaire de séance
Céline GARNIER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*